



## LES ECUREUILS DE ST PRIX

Tél et répondeur : 06 16 41 93 66 Mail : [ecureuils95@gmail.com](mailto:ecureuils95@gmail.com)  
[www.lesecureuilsdestprix.org](http://www.lesecureuilsdestprix.org)

### SAISON 2018/2019

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	GYMNASTIQUE DOUCE
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lundi de 19h15 à 20h15</li><li>▪ Lundi de 20h15 à 21h15</li><li>▪ Mardi de 9h00 à 10h00</li><li>▪ Vendredi de 9h00 à 10h00</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mardi de 10h à 11h</li><li>▪ Vendredi de 10h à 11h</li></ul>

Cours donnés par Cédric Boudinelle , Grande Salle de Danse au complexe sportif de St Prix  
Nous souscrivons une assurance individuelle pour chaque adhérent auprès du Cabinet Allianz à Deuil

**Reprise des cours le lundi 10 septembre 2018**  
**Fin de saison le samedi 6 juillet 2019**  
**(Pas de cours la semaine du 24 décembre 2018 au 06 janvier 2019 inclus)**

#### PIECES A FOURNIR.

- 1 certificat médical OBLIGATOIRE
- Une photo pour la carte de membre saison 2018/2019 (nouvelle procédure)
- Merci de rapporter le dossier complet avant le deuxième cours en raison de l'assurance (boîte aux lettres des Ecureuils) ou lors du premier cours.

#### **\*\* Le DON AUX ŒUVRES**

Nous proposons aux familles imposables sur les revenus d'effectuer un don aux œuvres, par tranche de 10€.

Celui-ci ajouté au montant de l'adhésion est récupérable sous forme de déduction fiscale sur le montant de votre imposition à hauteur de 66%.

A cet effet, nous vous délivrerons un document Cerfa officiel en fin d'année 2018.

Déduction fiscale effectuée,

#### **L'inscription vous aura coûté moins cher qu'en ne faisant pas le don**

(Exemple : pour un don de 40€, le reçu fiscal sera de 100€ et vous apportera une déduction de 66€ soit une cotisation nette de **159€** pour les ST Prisiens au lieu de **185€**)

*Le principe du don est une source de revenus importante et utile pour notre club car il permet d'investir dans une meilleure organisation et un meilleur accueil des sportifs*

Vous pouvez régler en espèces, coupons sport ou chèques vacances.

Merci d'inclure les chèques vacances dans le dossier d'inscription sinon, nous ne prendrons que des chèques bancaires\*\* ou espèces.

\*\*Vous pouvez régler en 3 fois, les chèques seront débités le 5 Octobre, le 5 janvier et le 5 mars.

Montant des chèques à établir par multiple de 5, sans centimes.

En partenariat avec

